

Décision

Générale

colonial

Décision n° 107 Concernant M. Carbonnel.

n° 107

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

28 janvier 1948

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1948

Date du numéro

31 janvier 1948

VISAS

Le Gouverneur «le la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu les nécessités du service,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Carbonnel (Claude), payeur de 2e classe des trésoreries coloniales, est mis à la disposition du trésorier-payeur de Djibouti.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter du 19 janvier 19448, date du débarquement de M. Carbonnel a la colonie. sera publiée et commun quée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P. H. SIRIEX.